



Municipalité
de
Sainte-Jeanne-d'Arc

COPIE D'UN AVIS DE MOTION

Le jeudi 18 novembre 2024 à 19h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance extraordinaire du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Claude Kenty, Michel Chiasson, Berthold Allard et Rogatien Boulianne. Monsieur Pierre Boudreault était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

24.11.147 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Berthold Allard,
et résolu unanimement:

QU'un projet de règlement numéro 257-2024 modifiant le règlement numéro 220-2019 sur la gestion contractuelle soit déposé et entre en vigueur conformément à la loi à la prochaine séance régulière du conseil.

COPIE CONFORME

Donnée à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 28 novembre 2024.

Sébastien Desrosiers

Directeur général, greffier-trésorier